



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAULAY
DELIBERATION N° 2021-19

Nombre de membres :	En exercice	11	Date de la convocation :	30 mars 2021
	Excusés	02	Date d'affichage :	15/04/2021
	Ayant délibéré	11	Transmis en préfecture :	15/04/2021

L'an deux Mille Vingt et un, le vendredi 9 avril à 20h30, le conseil municipal de la Commune de BAULAY s'est réuni pour une session ordinaire du mois d'AVRIL au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de : Mr Frédéric GERARD.

Est désigné comme secrétaire de séance : Pascal MARTIN

Etaient présents : Mmes et Ms : Frédéric GERARD, Gérard CLERC, Martial BAUDOUIN, Bernard ROUSSEL, Pascal MARTIN, Adeline VARENNE, Claude CARMANTRAND, Michel BALLETT, Anthony GUENOT.

Etaient absents : Excusés :- Représentés : Caroline LEPASTOUREL Christophe CARD

OBJET :

VENTE DE BOIS EN CHABLIS

M. le Maire informe de la mise en vente de cimes en chablis par le biais de l'ONF, il explique que cette vente est ouverte à tout public, les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie du 20 au 29 avril 2021.

L'ONF se chargera de la répartition et de la facturation. Il demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur le tarif de vente au stère de bois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Fixe** le tarif à : 5 € TTC (TVA 20% inclus) le stère de bois.
- **Autorise** si nécessaire l'encaissement des recettes correspondantes.
- **charge** le maire de signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire, Frédéric GERARD

CERTIFIE EXECUTOIRE La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr


